

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-02-22/01

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

Le vingt-deux février deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE-LATOURE, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Anne-Sophie DEVAUX donne pouvoir à Laurence CHIRAT, Magali BACLE donne pouvoir à Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER donne pouvoir à David ZERATHE, Mélanie TRAVIER donne pouvoir à Sylviane LAFONT

Membres absents : Aurélien BERRETTONI, Véronique AVENAS

Secrétaire : Malo TRICCA

Service instructeur : Finances

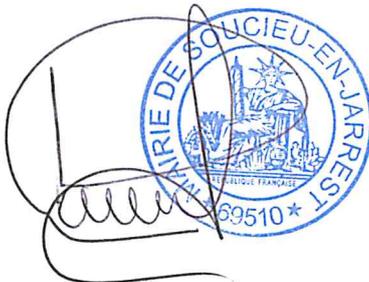
Le Maire certifie :

- que la convocation  
du Conseil municipal  
avait été faite le 16  
février 2023

- acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le : 24/02/2023

- et publication du :  
27/02/2023

Arnaud SAVOIE,  
Maire



**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023.**

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D.2312-3,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107,

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**Vu** la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

**Considérant** qu'au sein des communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**Considérant** que ce rapport donne ensuite lieu à un Débat d'Orientation Budgétaire,

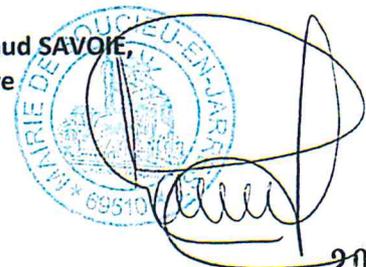
**Considérant** que pour débattre des orientations budgétaires 2023, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport ci-joint et établi à cet effet,

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du rapport annexé.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.**

Arnaud SAVOIE,  
Maire



20230001